



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 6 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur d'informer le Secrétaire général, conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée générale, annexe), de la découverte d'un élément constitutif d'un objet spatial sur le territoire japonais.

L'objet a été découvert sur la plage de la ville de Taketomi, dans la préfecture d'Okinawa, le 30 août 2021. Il s'agit d'une plaque légèrement incurvée, mesurant environ 4 mètres de long et 2,2 mètres de large. Les autorités ont identifié des inscriptions indiquant « vols spatiaux habités chinois » en caractères chinois sur l'objet. Celui-ci est actuellement conservé par les services municipaux.

En application du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord susmentionné, le Gouvernement japonais fera également part au Gouvernement de la République populaire de Chine de cette découverte.

